



## Conseil municipal d'Ottawa

### Procès-verbal

**N° de la réunion : 53**

**Date : le 5 mars 2025**

**Heure : 09 h**

**Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique**

**Présents :** Mark Sutcliffe, maire, Laura Dudas, conseillère, David Hill, conseiller, Cathy Curry, conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Glen Gower, conseiller, Theresa Kavanagh, conseillère, Laine Johnson, conseillère, Sean Devine, conseiller, Jessica Bradley, conseillère, Tim Tierney, conseiller, Stéphanie Plante, conseillère, Rawlson King, conseiller, Ariel Troster, conseillère, Jeff Leiper, conseiller, Riley Brockington, conseiller, Shawn Menard, conseiller, Catherine Kitts, conseillère, David Brown, conseiller, Steve Desroches, conseiller, Allan Hubley, conseiller, Wilson Lo, conseiller

**Absents:** Matt Luloff, conseiller, Marty Carr, conseillère, George Darouze, conseiller

---

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 5 mars 2025 à 9 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa. Le maire Mark Sutcliffe préside la réunion dans la salle du Conseil; certains membres y participent en personne, et les autres, à distance sur Zoom.

Le maire Sutcliffe invite les membres du Conseil à prendre un moment de réflexion.

2. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention du public

Les avis et renseignements concernant la réunion sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

3. Appel nominal

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de M. Luloff, M. Carr et G. Darouze.

4. Déclarations d'intérêts, y compris celles découlant de réunions antérieures

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée.

5. Absences

La conseillère M. Carr et le conseiller G. Darouze ont indiqué qu'ils seraient absents de la réunion extraordinaire du Conseil municipal du 5 mars 2025.

6. Greffière municipale

6.1 Charge vacante anticipée au Conseil municipal - quartier 20 (Osgoode) et questions connexes

**Recommandation**

**Que le Conseil étudie la question.**

Motion n° **2025-53-01**

Proposée par G. Gower

Appuyée par M. Sutcliffe

**ATTENDU QUE, le jeudi 27 février 2025, George Darouze a été élu député provincial de la circonscription de Carleton;**

**ATTENDU QUE, conformément au paragraphe 9(2) de la Loi sur l'Assemblée législative, un membre du Conseil peut continuer d'occuper une charge municipale « jusqu'à l'expiration du jour où la déclaration de son élection est publiée dans la Gazette de l'Ontario en vertu de l'article 83 de la Loi électorale, moment auquel le**

**membre est réputé avoir démissionné d'une telle charge [municipale] »;**

**ATTENDU QUE, conformément à l'article 262 de la Loi de 2001 sur les municipalités, quand un membre démissionne ou est réputé avoir démissionné, le Conseil municipal est tenu par la loi de déclarer vacante la charge en question lors de sa « prochaine réunion »;**

**ATTENDU QU'il est prévu que le conseiller Darouze aura démissionné ou sera réputé avoir démissionné avant la prochaine réunion ordinaire du Conseil municipal, prévue le 26 mars 2025, et que le Conseil sera en mesure de déclarer vacante la charge de conseiller municipal du quartier 20 (Osgoode) lors de cette réunion, conformément à l'article 262 de la Loi de 2001 sur les municipalités;**

**ATTENDU QUE, conformément à l'article 263 de la Loi de 2001 sur les municipalités, le Conseil municipal nommera un nouveau membre du Conseil ou adoptera un règlement exigeant la tenue d'une élection partielle conformément à la Loi de 1996 sur les élections municipales (la LEM), au cours des 60 jours suivant la déclaration de la charge vacante;**

**ATTENDU QUE le Bureau du greffe municipal apporte la dernière touche au modèle de déroulement d'une élection partielle et établira un calendrier détaillé pour l'élection partielle dans le quartier 20 (Osgoode), conformément à la LEM;**

**ATTENDU QU'il y a des questions juridiques et administratives à traiter en temps opportun pendant que la charge de conseiller du quartier 20 (Osgoode) est vacante, afin d'aider les résidents à régler des affaires courantes touchant la circonscription;**

**ATTENDU QUE plusieurs processus et procédures de la Ville permettent de fournir l'accord, les approbations et les commentaires du conseiller de quartier;**

**ATTENDU QU'il y aura des factures courantes à payer sur le budget des Services de circonscription du quartier 20 (Osgoode) et des questions de ressources humaines liées au bureau de ce quartier à traiter;**

**IL EST RÉSOLU QUE la greffière municipale fournisse des renseignements sur un modèle de déroulement d'une élection partielle conforme à la LEM, afin de pourvoir la charge vacante à**

venir dans le quartier 20 (Osgoode), lors de la prochaine réunion ordinaire du Conseil, prévue le 26 mars 2025;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Conseil municipal approuve les délégations intérimaires de pouvoirs suivantes, en ce qui a trait aux dossiers relatifs au quartier 20 (Osgoode), qui entreront en vigueur quand le conseiller Darouze aura démissionné ou sera réputé avoir démissionné, et le resteront jusqu'à l'assermentation et l'entrée en fonction d'un nouveau conseiller municipal ou d'une nouvelle conseillère municipale :

- a. **Que l'accord ou l'approbation nécessaire pour mener à bien les affaires du quartier 20 (Osgoode) et les commentaires du conseiller sur les rapports du personnel liés à ce quartier soient fournis par le conseiller David Brown et la conseillère Catherine Kitts;**
- b. **Que soit délégué par intérim à la greffière municipale et au gestionnaire, Services de gouvernance et de soutien aux activités et aux représentants élus, le pouvoir d'approuver le paiement sur le budget du Bureau du quartier 20 (Osgoode) des dépenses ordinaires et de régler les questions de ressources humaines liées à ce bureau.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la greffière municipale avise le Conseil lorsque le conseiller Darouze aura démissionné, ou sera réputé avoir démissionné, et que ces délégations intérimaires de pouvoirs seront en vigueur.

**Adopté**

Motion n° **2025-53-02**

Proposée par T. Tierney

Appuyée par C. Kitts

**ATTENDU QUE**, le jeudi 27 février 2025, George Darouze a été élu député provincial de la circonscription de Carleton;

**ATTENDU QU'il est prévu que le Conseil municipal déclare vacante la charge de conseiller municipal du quartier 20 (Osgoode), conformément à l'article 262 de la Loi de 2001 sur les municipalités lors de sa prochaine réunion ordinaire;**

**ATTENDU QUE** le conseiller Darouze, ancien président du Comité de l'agriculture et des affaires rurales (CAAR), faisait partie du Groupe de conseillers parrains du Plan directeur des transports, qui a été mis sur pied afin de donner une orientation stratégique pour la mise à jour du PDT et de l'appuyer;

**ATTENDU QUE** le conseiller Brown a été nommé président du CAAR le 29 janvier 2025; et

**ATTENDU QU'il** serait avantageux de maintenir la participation du président du CAAR aux activités du Groupe de conseillers parrains du PDT;

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE** le Conseil municipal nomme le conseiller Brown, en sa qualité de président du CAAR, membre du Groupe de conseillers parrains du Plan directeur des transports.

**Adopté**

7. Règlement de ratification

Motion n° **2025-53-03**

Proposée par D. Brown

Appuyée par C. Curry

**Que le règlement suivant soit lu et adopté :**

**Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 5 mars 2025.**

**Adopté**

8. Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 09.

Motion n° **2025-53-04**

Proposée par D. Brown

Appuyée par C. Curry

**Que les délibérations de la réunion extraordinaire du Conseil municipal du 5 mars 2025 soient ajournées.**

**Adopté**

---

Greffière de la Ville

---

Maire